CONTE DU DIMANCHE

LA BOUDINÉE DE MARTINE

Martine, brave paysanne berrichonne, avait gardé l'émerveillement de certain déjeuner sur l'herbe organisé par « madame », la propriétaire du château et sa protectrice au bois des Carmes.

Martine et son bourricot étaient de la partie, l'une conduisant l'autre qui traînait les victuailles. Partie de bon matin, la bande joyeuse, où la jeunesse folâtrait autour des douairières, avait gagné un coin charmant, près d'une claire fontaine et d'un vieux château. On avait mis la nappe, déballé les paniers, débouché les bouteilles. Pâté, volaille, rôti, salade, fromage, gâteaux, cidre, vin, tout avait été mangé et bu avec un appétit vorace, aiguisé par le grand air; et les reliefs s'étaient bornés à quelques croûtes, dédaignées par Martin... Sa propriétaire en avait même éprouvé quelque dépit et témoigné quelque mépris!

Tout le monde s'était réuni pour la dépense et la vieille Berrichonne ne pouvait qu'approuver cà. L'un avait apporté la viande, l'autre la volaille; celui-ci la boisson, celui-là le dessert... une des douairières même n'apportait rien (comme le quatrième officier de Malborough) qu'un méchant bout de papier, « espèce de chanson sans musique » qui n'avait pas été moins applaudi pour ça.

« Y avions donc que cette dame et moi pour point payer notre écot », avait observé la paysanne maligne.

Martine avait appris aussi qu'une partie de ce genre s'appelle un « pique-nique », parce que c'est comme si un chacun pouvait piquer dans l'assiette du voisin, qui lui rendait la pareille et que chacun pouvait se faire la nique.

Martine avait trouvé cette idée admirable et depuis l'été elle ruminait un repas dans le même genre, organisé pour Noël, auquel participeraient ses parents et voisins, le cousin Joséphin, la veuve Laverdure, l'oncle Placide, la mère Réchal, le père Bulot, etc., etc., dont les convives supporteraient la plus grosse part!

Mais les paysans sont durs à la détente! Chacun eût bien voulu participer au festin, de la fourchette, mais non de la bourse ou des victuailles!

Martine avait beau répéter:

Chacun son plat, comme chez « madame ». Moi, j'offririons la boudinée. »

Nul ne se souciait d'offrir le reste.

Alors Martine eut une idée géniale.

Elle n'était pas sans avoir observé le succès des « primes ».

Elle aussi donnerait une « prime ».

La montre de son défunt!

C'était un vieil oignon en argent qui ne marchait pas trop bien du vivant de son propriétaire et ne voulait plus avancer une aiguille depuis qu'il n'était plus là pour le secouer rudement à chaque arrêt.

Mais c'était une montre tout le même! Et une montre en argent, « core »! Et l'on sait ce que vaut l'argent depuis qu'il n'y a plus d'or!

Eh bien, cette montre, cette belle montre en argent, la montre de son défunt, une montre qui avait coûté gros et qui coûterait plus encore; cette montre, elle la donnerait « en prime » à celui ou celle qui apporterait le meilleur du réveillon.

Du coup, la tentation devint plus forte.

Et les plus avares du pays acceptèrent de fêter le réveillon chez Martine... qui offrirait la boudinée!

En prévision du fameux repas, l'un engraissait une oie en cachette, l'autre avait un jambon en réserve; le cousin Joséphin faisait la revue de sa cave.

« Qué temps! cousin Joséphin nous aurons sûrement de la neige pour la messe de minuit! Heureusement, on pourra faire du vin chaud!... et peut-être bien même qu'on aura du champagne... Paraît que l'oncle Placide sortira du fin du fin et que le père Bulot a rapporté du Tracy mousseux, à la brune... Ça ne vaut pas une 'tiotte goutte de rhum, mais c'est bon tout de même... Au revoir, cousin Joséphin. »

Joséphin demeura perplexe...

Son vin n'était point mauvais, mais à côté de celui de l'oncle Placide... qui n'en débouchait que dans les grandes circonstances! Du champagne! Il se mettait bien, le père Bulot! Bien sûr, on s'en irait sur la tête avec deux paniers de vin... et il en resterait encore pour Martine.

Il ne se souciait point qu'elle se gobergeât à leurs dépens!... Et s'il n'y a point de liqueur, c'est point elle qui leur offrirait marc ou cassis!...

Du rhum ne serait point le mal venu... et une bouteille suffirait... tandis qu'il faudrait combien de paniers de vin pour désaltérer des gosiers berrichons.

Décidément Martine lui avait donné un bon avis et il offrirait le rhum, puisque personne n'y avait pensé.

Au retour, Martine s'était arrêtée chez la veuve Laverdure.

« Ecoute, lui dit-elle en grand mystère, j'sommes quasiment sœurs puisque j'avions épousé les deux frères; alors, en famille, faut s'soutenir, pas vrai? J'voudrions point qu'la montre d'mon pauv'défunt aille à c'cousin Joséphin qui est cousu d'malice ou à la mère Réchal qui fait ses coups en sourdine. Alors, paraît, à c'qu'on dit, qu'elle a fait v'nir un jambon de Paris tout pareil à ceux qu'on voit chez « madame ». Alors, tu comprends, faudrait point qu't'apporte aussi un jambon! Quoi qu'on en f'rait? »

A son tour la veuve resta soucieuse.

Elle avait bien des raisons de se défier de Martine qui n'en était point à son premier tour. Si elle lui donnait cet avis, ce n'était pas bien sûr par amitié. Au contraire! Le suivre eût été par trop naïf! Sans doute la rusée avait un motif pour dissuader sa belle-sœur d'apporter un jambon, auquel, du reste, elle ne songeait pas du tout; mais elle en serait pour sa malice cousue de fil blanc... A bon chat bon rat, on lui ferait bien voir!

Ding ding dong! ding ding dong!

Les cierges sont éteints, les foyers s'allument.

La lampe à pétrole, dernier mot du luxe dans les milieux rustiques, éclaire la nappe immaculée sur laquelle brillent les verres vides qui tout à l'heure y mettront un reflet rubicond: les assiettes attendent cuisses d'oies, tranches de pâté, etc. Devant sa poêle, Martine, tel un général, surveille la boudinée, tandis que ses convives entrent l'un après l'autre, munis de vastes paniers mystérieux que l'on dépose avec précaution au pied de la commode qui sert de dressoir...

« Voilà mon plat, dit triomphalement la cuisinière en le déposant tout fumant au milieu de la table...

— M'est avis qu'on ferait bien de le manger tout de suite sans le laisser refroidir », opine le cousin Joséphin en lorgnant amoureusement les tronçons du long serpent noir enroulés et étagés les uns sur les autres.

Martine approuve et s'assied en face de lui; les autres convives l'imitent... et gaiement, avec ardeur, on attaque le boudin dont il ne restera pas un os, plaisante l'oncle Placide;

« ...Mais qui donne soif! » insinue le cousin Joséphin.

Martine se lève et va aux paniers des hommes: du premier, elle tire un litre de rhum; du second, un litre de rhum; du troisième... un litre de rhum!

« Ah! bien, par exemple! clame-t-elle, jouant l'étonnement, c'est-y que vous avez voulu faire une malice?

— C'est-y point vous plutôt! rétorque Joséphin en colère. Vous m'avez-t-y point dit que l'oncle Placide devait apporter du vin de sa cave?

— Du tout, proteste le vieux vigneron; c'étions vous qu'elle disions!

— Elle parlait aussi de champagne. »

Les trois hommes furieux crient, se disputent, tandis que la veuve Laverdure hausse les épaules. Pas malins, ces trois benêts, d'avoir écouté la donneuse d'avis...

« Ce n'est pas moi qui m'y serais laissé prendre », marmotte-t-elle entre ses dents branlantes...

Martine répétait obstinément:

« C'est-y d'ma faute? J'ons dit c'que j'entendions dire. Vous pensiez-t-y point apporter du vin, cousin Joséphin?

J'dis point non.

— Et vous, oncle Placide?

— J'dis point oui.

— Alors, pas étonnant qu'ça me soit r'venu aux oreilles... Et j'vons point vous laisser mourir de soif pour ça, tant pis pour ma piquette! »

On connaissait la piquette de Martine et l'on fit la grimace.

« N'vous désolez point! Vous allez avoir de l'oie ou de la dinde bien grasse, si j'en croyons les on-dit... qu'ont pas dû être tous des menteries. »

Las! chaque couvercle soulevé fit apparaître un jambon! deux jambons! trois jambons! comme dans la chanson du *Jambon de Mayence!*

« Vous vous êtes gaussée de nous!

— Vous voulez vous goberger à nos dépens!

— Faut tout remporter! »

Le fausset aigu des femmes dominait encore les imprécations des hommes, mais Martine ne s'en laissait pas imposer pour si peu:

« Remporter quelque chose après avoir mangé ma boudinée! glapissait-elle menaçante! Venez-y donc un peu pour voir? J'suis-t-y fautive, moi? Toi qu'es ma sœur, j't'avions y point prévenue au contraire de n'point apporter d'jambon? C'était-y point un bon avis? Pourquoi qu'tu l'as point voulu suivre? »

Elle avait raison... et c'était le plus enrageant...

Connaissant le tort et le faible de chacun, elle en avait joué avec maestria de façon à s'assurer des reliefs copieux... et se tâcher serait se mettre dans son tort!

Il n'y avait rien à faire... qu'à rire de la mystification et se venger de la vieille matoise en s'empiffrant si bien qu'il ne restât pas grand'chose.

Arrosé par la piquette acidulée de Martine, le premier jambon disparut bientôt dans les estomacs indignés.

« Faisons le trou du milieu et au second! » ordonna le cousin Joséphin.

Mais, malgré une copieuse lampée de rhum, à la mode de Normandie, le second jambon passait plus difficilement.

Quand on dut rendre les armes, sous peine de rendre l'âme, il restait encore un jambon et demi et deux litres de rhum.

Quant à la montre qui brillait à son clou, comme un miroir, reflétant les mines déconfites, Martine déclara d'un ton paterne:

« Vous l'auriez ben méritée tertous... mais j'pouvions point la partager... »

Et comme nul ne se souciait de l'attribuer à un autre, elle resta tout naturellement à Martine, qui s'endormit dans la béatitude d'une heureuse digestion et la satisfaction d'un garde-manger bien rempli.

Décidément, un pique-nique est une jolie invention.

H.-A. DOURLIAC.

Pour les sinistrés belges en France

Le secrétariat de la Colonie belge de Roubaix et environs nous prie de rappeler aux intéressés que la loi belge du 30 mars 1929, à l'article 85, dit entre autres:

A l'expiration du délai de deux ans à compter du 30 mars 1929, aucune justification de remploi ne sera plus admise sur les titres de créance émis avant le 1er janvier 1929. Donc, à partir du 30 mars 1931, les sinistrés belges en France qui n'auront pas rempli les obligations du remploi seront déchus de tous droits, pour les indemnités mobilières et pour la batellerie.

Un délai de trois ans est accordé pour les dommages immobiliers, de reconstruction, de remise en culture ou de reconstitution d'industrie.

En cas d'indivision, le délai sur la demande des ayants droit, pourra être prolongé.

Pour les jugements rendus après le 1er janvier 1929, les sinistrés devront faire le remploi dans les deux ans à partir du jugement définitif.

Pour tous renseignements utiles, les Belges ayant subi des dommages de guerre en France doivent s'adresser à l'Office des Belges sinistrés de France, service annexe de l'ambassade de Belgique à Paris, 20, rue de Berri.

L'architecture religieuse allemande

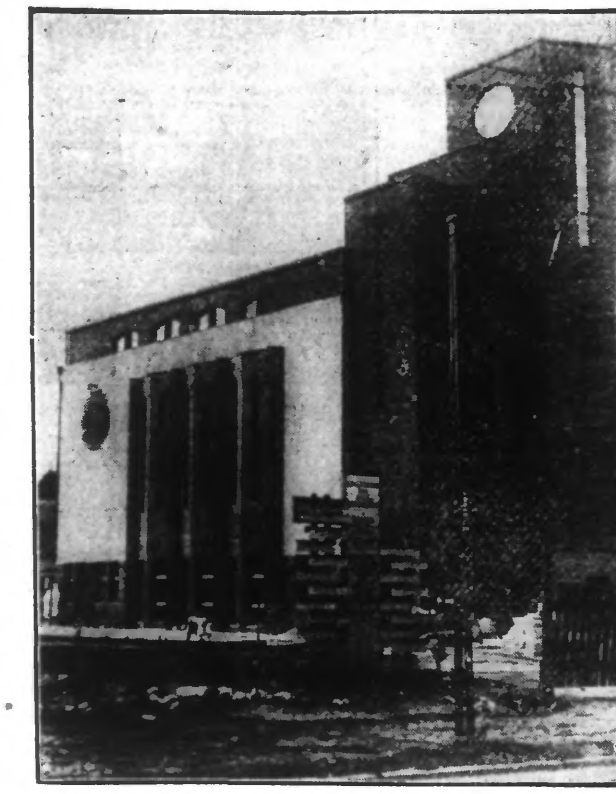

On vient de terminer à Konradshoehe dans Tegel, près de Berlin, cette église dont le style est extrêmement moderne (W.W.P).

LES ÉLECTIONS PRUD'HOMMALES DU 10 NOVEMBRE 1929

Le programme des candidats des Syndicats libres

A l'occasion des élections prud'hommales du 10 novembre prochain, les Syndicats libres de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et environs ont fait parvenir aux électeurs le programme de leurs candidats. En voici les passages principaux:

Votez pour notre programme

Les actes posés à maintes reprises par les Syndicats libres ont nettement affirmé le caractère sérieux et indépendant de leur action professionnelle. Les travailleurs ont pu juger du souci des Syndicats libres de défendre leurs intérêts avec fermeté et avec une exacte connaissance de la situation.

Les Syndicats libres possèdent de plus, le seul programme qui réponde aux sentiments profonds des travailleurs, le seul capable d'organiser la profession dans la justice et dans la paix.

Les Syndicats libres défendent ou réclament:

La loi des huit heures, avec révision du décret pour le textile, en vue d'une réduction des heures supplémentaires; la généralisation la plus large possible de la « semaine anglaise »; la restriction du travail par équipes et du travail de nuit; le statut légal des employés; le renforcement de l'inspection du travail, avec création de délégués ouvriers à la sécurité dans tous les métiers dangereux et insalubres; l'amélioration des conditions d'hygiène physique et morale à l'atelier; l'application à la date fixée, de la loi française sur les assurances sociales; l'adoption de la proposition de loi Lerolle concernant la généralisation des allocations familiales avec caisses de compensation librement choisies; les congés ouvriers payés; le développement d'une politique du logement ouvrier, conçue dans un esprit familial; l'organisation progressive de la profession par le développement du syndicalisme, l'institution de commissions mixtes et l'établissement de conventions collectives du travail.

Votez pour nos candidats

Ce sont des travailleurs possédant un riche passé de valeur professionnelle et de dévouement à la cause ouvrière, qui se présentent aux élections prud'homales, au nom des Syndicats libres.

Les électeurs sont sûrs de trouver en eux des juges prud'homaux irréprochables, indépendants, justement soucieux de leurs légitimes intérêts.

C'est pourquoi nous présentons leurs noms avec confiance au scrutin du 10 novembre.

Les Syndicats libres.

— **Les joueurs de tennis**, Cochet, Braznon, Rodel, Landry, Parisot, sont arrivés samedi matin à Changhaï. Ils ont donné une exhibition et repartiront dimanche pour Hong Kong, à bord du paquebot « André-Lebon ».

— **M. Peter Kwaz**, qui demeure à Paris depuis plusieurs années, a été nommé consul général de Norvège à Paris, en remplacement de M. Pellerin.

UN PROJET DE TRANSFORMATION DU PALAIS-ROYAL EN ATELIER ET DORTOIR POUR LES ARTISTES

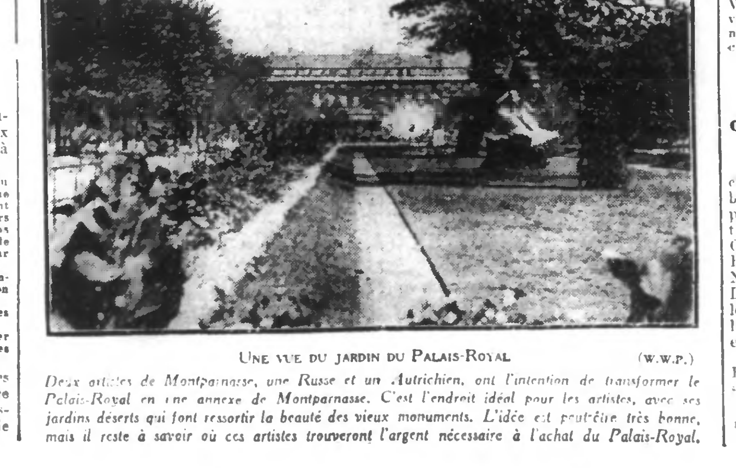

UNE VUE DU JARDIN DU PALAIS-ROYAL (W.W.P.)

Deux artistes de Montparnasse, une Russe et un Autrichien, ont l'intention de transformer le Palais-Royal en une annexe de Montparnasse. C'est l'endroit idéal pour les artistes, avec ses jardins déserts qui font ressortir la beauté des vieux monuments. L'idée est peut-être très bonne, mais il reste à savoir où ces artistes trouveront l'argent nécessaire à l'achat du Palais-Royal.

Le Coin du "Broutteux"

L'BRUT

Tertous et s'femme a povu lire sus les journals, qu'in Amérique, à Chicago, in organise chin qu'in appelle « une croisade » contre le bruit qu'in attind pa les rues des grandes villes. Y paraîtrot qu'Edison, l'célèbre invintionneu amèritchain, y a dit, rapport à c'vacarme: je deviens sourd... Tant mieux! Comme ça, au moins, je suis tranquille.

D'fait que vin les capitales, du matin au soir, et même pindant l'nut, ch'est in brut infernal: l'roulemint et l'sirène des tramways, d'z'autobus, camions automobiles, klaksons, trompes d'autos, brut des moteurs, pétarades des motocyclettes et des taxis, des votures, des carrettes, les chufflets et sirènes des at'lis, tout cha mêlé avec les cris des marchands, ch'est les bruts d'la rue.

Rapport à les cris d'marchands, je m'rémémore les ceux qu'in attindot pa les rues tchan qu'j'étos garchonnal. In n'd'attind acore au jour d'anjord'hu, mais gramint y sont disparus. L'z'évla tels que je n'd'ai l'souvenance.

Au p'tit jour, in attindot taper sus les portes: pan! pan! pan! Ch'étot sti qui faijot l'rével matin in allant révéyer les gins pour eusses aller ouvrer.

Par après, ch'étot l'marchand d'braisses pour alleumer l'étufe; y boussot s'brouette tout duchettemint, in criant; arbon! D'habitute, y avot in sarreau noir et sin sarreau sin sa d'braisse et sin visache ch'étot de l'même couleur.

Adan, ch'étot, avec ses bidons, sti qui ouvrot les portes pou crier lait à ses clients. Malgré qui traitot les gins d'laids, y étot ben vu tout d'même, savez, pasqu'i n'd'avot gramint qui attindottent après sin lait pour n'in mette vin leu café, et, aussi, pou les p'tits mioches qui grugeottent après leu lolo.

Pus tard, ch'étot l'courtien qui criot: légumes... pommes de terre.

Et, après l'inne l'aute, in attindot crier: à rétamer... fourchettes, casseroles!... Archand d'vieux chapeaux!... Y a pas d'vieux chapeaux à vendre, à la maison?... Vella l'marchand!

Adan, in attindot l'elachoire d'in noir a ycupe, qui, tout drot sus sin camion d'u qui avot in tchin qui abeyot, y criot: arbon!... du gros et du bon!

A des fos, in attindot crier: A ernates!... ernates! Ch'étot des marchantes de guernates qui v'nottent d'Menin... Ebé, qui s'ersonnottent vin cheulle famille; in arot dit qu'ch'étot tout de l'même nitée; des longs nez, des fidjures d'jaunes et d'z'orelles avec des pinderloques qu'à leus épaules.

Les mêmes, tchan qu'ch'étot l'saison des choux-fleurs, y v'nottent les vinte in tchantant: coufleurs! arcand d'coufleurs, beaux coufleurs, beaux coufleurs!

Et les jours maigres, in attindot crier: Tout vif, tout vivant! jolis maquereaux!

L'marchand d'moules ch'étot l'jeudi qui v'not avecque s'grande carrette ercouverte d'étrain, et, in faijant aller s'crécelle y criot: arr moulettes! moules de Gand.

In attindot l'trompette des marchands d'lait battu qui n'd'avot in célèbre; ch'étot Narcisse, in p'tit frisé tout gris qui pourmenot s'marchandise, traînée par in p'tit baudet, in criant: archand d'vin blanc!

Et sti qui portot inne ribambelle de sellesus s'n'épaule sans les faire tcherre et qui criot: rempailleur... de chaises. Et l'crieur public, sti qui publiot d'z'avis et faijot part des objets perdus et trouvés.

Et Batavia, in grand sec, d'jaune, les moustaches pointusses, qui criot d'inne voisse formidable in roulant s'ianque vin s'bouche: à rrr'passer, rasoirs, ciseaux...

A l'saison des chériches, in les criot pa les rues. Ch'est chin qui m'a fait tchanter pa Djustin:

Et tchan qui vint l'temps des chériches
J'orinds m'brouette et me v'la parti
J'ai des courtes tcheues pou les riches
Des noirtés grinques pou l'pauv' z'ouvris.

Y avot aussi les ceux qui pourmenottent pa les rues avec in sa sus leu dos, in criant: archand d'oches! Mais si inne porte ill' s'ouvrot, in attindot crier: hé! marchand... Ch'étot inne femme qu'ill' avot à vinte inne paire de z'oches et des berlouffes.

Y arrivot acore, qu'in attindot aller au pas sus l'pavé; ch'étot in garchonnal qui battot la marche in jouant des clitchettes. J'avos in copagnon qui savot si ben n'd'in jouer qu'a faijot des roulemints prope l'même que sur in tambour.

Du soir et pindant l'nut, tout étot calme, à part des fos qu'in roste avor rintré à nuaz'l'eures et qui avottent disputé l'homme et l'femme, si ben que l'eat étot vin l'horloche.

D'in autre côté, in attindot: oën! oën! ch'étot in afant qui brayot et qu'mon père er ma mère, par à tour, y l'pourmenottent sus leus bras à l'intour de l'champe, chin qui a fait tchanter par un chansonnier:

Voilà les plaisirs du ménage!

Mi, j'pinse qu'in ara de l'misère d'aboilir tous chés bruts vin les rues et vin les majors. Des grands bruts, des criards, qu'in appelle, y n'd'a toudis eu. Y n'd'a même qui z'ont tellemint l'habitute de crier qui n'n saittent pus. Comme si in n'sarot po s'expliquer sans crier.

Y n'd'a aussi qui font du grand brut pour faire parler d'eusses, attirer l'attention comme in dit, d'chés ti là y n'd'a toudis eu et y n'd'ara toudis.

In n'd'in vot, des criards, vin tous les catégories, même in tchantant, y n'd'a qui criteut; d'téfos crier n'est pas chanter.

Cha m'rappelle c'garchon qui avot inne voisse d'inne telle forteresse que s'ma mère l'i' dijot: « Cha vint d'sang; comme sin grand père et sin mon père y a toudis inne forte voisse. » Aussi, sin professeur y li a dit: « Continue, mon garçon; au jugement dernier, c'est toi qui feras la trompette! »

Jules Watteeuw.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, dimanche 3 novembre:

Aujourd'hui, saint Hubert; demain, saint Charles Borromée.

Soleil: Lever à 6 h. 42; coucher à 16 h. 26.

Lune: Nouvelle du 1er; premier quartier le 9.

Bulletin météorologique pour la journée du 3 (Région Nord): Ciel couvert; brumeux avec brumes à partir de l'après-midi; vent *Nord-Est*, 3 à 6 m.; minimum stationnaire.

Pharmaciens de garde: MM. Dhellemmes, 26, Grande-Rue; Coureur, rue de Mouvaux, 151 (Blanc-Seau).

Œuvre de Saint-François-Régis, 32, rue Richard-Lenoir: de 10 à 12 h.

Bibliothèque pour tous, 12 bis, rue du Vieil-Abreuvoir: de 10 h. 30 à 12 h.

Groupement Nordiste d'Echange (Bourse Libre de Timbres): de 10 h. 30 à 12 h. 30, Grand'Place, 1.

Caisse ouvrière de Ste-Elisabeth, 57, rue de Rocroi: Permanence de 10 h. 30 à 12 h. 30.

Secrétariat Populaire Ste-Elisabeth, 57, rue de Rocroi: de 11 à 12 h.

Musée Woerts (Hotel de Ville), de 9 à 13 h.

Amicale de Direction et de Maîtrise: à 10 h., assemblée générale, 126, rue de la Gare.

Médaillés et Anciens Soldats Coloniaux: à 10 h., réunion générale Café Beaucamp, rue de Lannoy.

Médailles Militaires: à 15 h. 30, assemblée trimestrielle, 1, rue du Moulin.

Central Ciné: à 15 h. 30, création de « La Grande Parade », par les Parnassiens.

Hippodrome-Théâtre: à 15 h. et à 20 h. 30: « Chottard et Cie », par les Tournées Baret.

L'ART DE Mlle DAVIDS

L'art de Mlle Arlette Davids, dont l'exposition à la Galerie Dujardin obtient en ce moment tant de succès, a fait l'objet des jugements les plus flatteurs de la critique parisienne. Nous citerons aujourd'hui les lignes autorisées publiées dans le *Temps* par notre éminent confrère, M. Thiébaut-Sisson:

« Ces interprétations de la fleur réunies par Arlette Davids dans les Galeries Charpentier ont ceci de très spécial qu'elles ne ressemblent à aucune des formules pratiquées actuellement. Née d'un père et d'une mère également artistes et connus chacun soit comme peintre, soit comme auteur de délicates effigies au crayon rehaussé, elle a fait l'éducation de son goût en même temps que l'apprentissage du métier et ce goût est délicieusement raffiné. Pas une composition dont l'harmonie colorée ne soit de la plus fine sensibilité. Les jeux de fonds auxquels s'assortissent les fleurs sont tous, ou presque tous, d'une ingénieuse et subtile fantaisie et s'associent à merveille au motif principal tout en le mettant en relief. Au total un art bien féminin et charmant. »

HALLE FLIPO. — Beurre, 22.50; extra, 25 29.50. Gruyère 13. Margarine 9.40. Biscuits 6.50.

LES MARCHANDS LAITIERS DÉCIDENT LA GRÈVE POUR LUNDI MATIN

Nous avons annoncé hier qu'un nouveau conflit s'était élevé entre les compagnies fermières et les marchands laitiers de Roubaix qu'elles ravitaillent. Par suite de l'accord intervenu lors du précédent conflit, ces compagnies ayant à payer à dater du 1er novembre, le lait 0 fr. 10 plus cher aux producteurs et ayant déjà pris à leur charge les 0 fr. 15 qui leur avaient été imposés précédemment, ont décidé de vendre le lait aux marchands laitiers 1 fr. 80 au lieu de 1 fr. 70.

Ceux-ci, comme ils l'avaient déclaré lors d'une réunion tenue la semaine dernière au « Café Français », ne pouvant se contenter en vendant le lait à 2 francs le litre, que d'un bénéfice de 0 fr. 20 au litre, ont décidé de ne pas prendre, lundi matin, livraison du lait.

A signaler qu'ils avaient consenti à prendre 0 fr. 05 de l'augmentation à leur charge, mais les compagnies fermières ont refusé.

Au cours de l'après-midi d'hier, une délégation des marchands laitiers a été reçue à l'Hôtel de Ville, en l'absence de M. le Maire, par un de ses adjoints. Malheureusement, cette entrevue n'a abouti à aucun accord et en quittant l'Hôtel de Ville, les laitiers ont décidé la grève pour lundi et non pas pour dimanche, comme le bruit avait couru.

Souhaitons qu'une solution intervienne au plus tôt, pour le mieux des intérêts des consommateurs.

PROCHAINEMENT « AU COLISEE » les véritables grands films sonores, chantants et parlants. Appareillages Vitaphone et Movietone de la réputée **WESTERN ELECTRIC**, qui équipe plus de 80 % des grandes salles mondiales. Absolument rien de commun avec tout ce que vous avez pu ou pouvez voir et entendre à ce jour. 27213

Un Roubaisien reçoit la médaille militaire à titre posthume

Le 26 juillet dernier, un jeune Roubaisien, Albert Florin, dont les parents habitent 6, rue Victor-Hugo, et qui était alors soldat au 33e régiment d'aviation à Mayence, était tué en service commandé, au cours d'un exercice aérien.

Nous apprenons aujourd'hui que le ministère de l'Air vient de décerner à notre infortuné concitoyen, la Médaille militaire, à titre posthume. Cette décoration est suivie de la belle citation suivante:

Soldat au 33e régiment d'aviation: mécanicien travailleur, dévoué et plein d'entrain, est mort victime du devoir en service aérien commandé, le 26 juillet 1929.

En cette circonstance, nous présentons à la famille du jeune aviateur, nos sympathies attristées.

« JEAN », CHAPELIER SPÉCIALISTE, FABRICANT, 21, rue de Lannoy, Roubaix. — Voyez ses chapeaux et casquettes, haute nouveauté, et ses bérets pour dames et fillettes, dernière création. Vente directe du producteur au consommateur. 27374d

L'assemblée générale de la Fraternelle des Combattants roubaisiens

L'assemblée semestrielle se tiendra le dimanche 17 novembre, à 10 h., à l'Hippodrome roubaisien. En voici l'ordre du jour: Lecture du procès-verbal; Situation financière semestrielle; Rapport moral du directeur général; Causeries par MM. Desbons, député des Hautes-Pyrénées, président de la Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de guerre, Lierman et Destailleurs, députés du Nord, sur les droits et revendications des combattants, la Carte du combattant, la retraite gratuite, etc.. Tirage de la tombola.

L'Harmonie des Anciens Soldats Musiciens Français et Alliés prêtera, comme d'habitude, son dévoué concours à cette cérémonie.

CAFE PANDORE. Tous les dimanches, apéritif-concert. Le sour grand orchestre symphoniq.

La femme pratique se chausse chez BOUCAU.

Un petit garçon est grièvement blessé par une auto

Un grave accident s'est produit samedi soir, rue Daubenton, dans les circonstances suivantes:

Une bande de petits garçons et de fillettes, profitant des dernières lueurs du jour, s'amusaient samedi, vers 17 h., dans les environs de la rue Daubenton. Le jeu consistait à se poursuivre l'un et l'autre et les enfants, tout à la joie de la « clognotte », couraient à perdre haleine. L'un poursuivant l'autre, les petits se trouvèrent bientôt à l'angle des rues de Jemmappes et Daubenton. En tête venait le petit Yves Decottignies, âgé de six ans, accompagné de sa sœur, Marie-Thérèse, âgée de 9 ans. Les deux enfants se disposaient à traverser la rue Daubenton quand arriva un tramway G-K. se dirigeant vers la place de la Fosse-aux-Chênes. En sens inverse du tram venaient deux autos séparées par quelques mètres. Le petit Yves et sa sœur attendirent le passage du tram et de la première auto puis, sans regarder, ils s'élancèrent sur la chaussée... Malheureusement à cet instant arrivait la deuxième auto et le conducteur, ne pouvant prévoir le brusque départ des enfants, ne put les éviter. Le petit Yves accroché par le milieu du radiateur, roula sous la voiture bien que le conducteur ait arrêté l'auto sur moins de deux mètres.

On se précipita et le conducteur de l'auto, M. Omer Robyn, 32 ans, agent d'assurance, 18, rue de la Bouche, à Ypres, aidé de Mme Chalot, dont le café est situé à proximité, et de quelques témoins, transporta le blessé dans l'estaminet de Mme Chalot. Le petit garçon portait une large blessure à la tête, par où des flots de sang s'échappaient et avait les genoux également ensanglantés. M. le docteur Ballenghien fils, mandé en hâte, vint donner les premiers soins au petit blessé. Il releva une fracture du crâne et des multiples contusions sur le corps. Le petit Yves sera radiographié car on craint des fractures de côtes. Il a été transporté d'urgence à l'hôpital « La Fraternité ».

M. Fisher, commissaire de police, faisant l'intérim du 4e arrondissement, s'est rendu sur les lieux, accompagné de M. Capette, secrétaire. Le magistrat a entendu l'automobiliste et quelques témoins; puis, il s'est livré à un examen attentif de l'auto. L'enquête continue activement pour rechercher les responsabilités. Il semble bien, d'ailleurs, que l'accident soit imputable à l'imprudence de l'enfant; M. Robyn roulait à droite de la chaussée, entre les rails du tramway et à 0 m. 60 environ du trottoir. De plus, ne connaissant pas la ville, il roulait à une vitesse réduite et un témoin affirme l'avoir entendu corner en arrivant à l'angle de la rue de Jemmappes.

La mère du petit, Mme Marie Decottignies, qui habite avec ses enfants un logement tenu par Mme Vve Hespellers, 11, rue de Jemmappes, travaille à l'usine « La Lainière », où elle fait partie de la brigade de 13 h. à 21 h. Elle a été prévenue avec tous les ménagements possibles.

LE CONCERT DU CARILLON

Voici le programme qui sera exécuté dimanche de 11 h. 30 à 12 h., au carillon de Roubaix, par M. Jean Ernst: Marchons au combat; O très douce Vierge Marie; Des morts, la voix qui se lamente; La sombre nuit; Lamento; Marches funèbres de Beethoven et de Chopin.

M. E. BOLLAERT, constructeur, 212, rue de Lille, à Roubaix, distribuera de 2 à 5 heures, ce jour, à l'occasion du lancement de son incomparable poste secteur E. B. KIVA à 1.800 francs, des ballons aux enfants accompagnés de leurs parents. 26937

NOS ARTISTES

Nous apprenons avec plaisir que M. Clovis Lequenne, organiste de l'église du Sacré-Cœur, professeur de piano et répétiteur du Cercle orphéonique « Les XL » de Roubaix, continuant la série de ses succès, vient de voir une nouvelle œuvre « Prière d'Amour » primée au concours de composition de la Fédération musicale de France et sera par conséquent imposée au concours international de Nantes en 1930. L'an dernier, M. Lequenne avait envoyé à ce même concours son œuvre « Vers la Lumière » et que celle-ci fut classée première, pour les sections d'excellence.

Toutes nos félicitations à ce sympathique artiste et à l'auteur du poème, notre concitoyen M. Louis Bacheler, professeur de français à Berlin, membre des « XL », et de la « Muse de Nadaud », qui, malgré son éloignement, est de cœur avec sa petite patrie, et dont les envois périodiques, sont très appréciés des Musards et des lecteurs du Bulletin mensuel des « XL ».

MESSIEURS, chaussez-vous chez BOUCAU!

CHEZ LES « CROIX DE FEU »

La réunion mensuelle prévue pour le premier dimanche aura lieu exceptionnellement ce mois-ci le lundi 11 Novembre, à 9 h. 30, au siège, 8, rue du Grand-Chemin. A l'ordre du jour: Fanion; présentation du projet; ouverture de la souscription. — Cartes du Combattant: formules. — Remise de cartes aux sociétaires nouvellement admis. — Communications du bulletin de liaison. — Adhésions: membres d'honneur et bienfaiteur.

Chez les Décorés de la Médaille militaire

La réunion générale trimestrielle aura lieu aujourd'hui dimanche, à 15 h. 30, au siège, 1, rue du Moulin. A l'ordre du jour: Fête du 20e anniversaire. Distribution des cartes d'entrée pour la matinée récréative du dimanche 10 novembre. Inscriptions pour la photographie du groupe et le banquet du 11 Novembre. Une permanence fonctionnera le matin, de 11 h. à 12 h. 30 et à l'issue de la réunion jusqu'à 19 h. La clôture définitive des inscriptions pour le banquet aura lieu le dimanche à 19 h. Instructions pour la manifestation du 11 Novembre. Remboursement du ticket de 5 fr. (sur présentation du ticket) aux excursionnistes de La Berlière.

Guêtres toutes teintes chez Boucau, 5, r. Pre-Motte

Le bal de l'Union des Mutilés

L'Union des Mutilés et Réformés de Roubaix (section chorale) nous prie d'annoncer que, comme les années précédentes, elle organise pour le 11 Novembre, son bal annuel. Il aura lieu à 20 h. précises, dans la salle des fêtes, rue de l'Hospice. Les membres de l'Union entreront gratuitement sur présentation de leur carnet de cotisation à jour. L'entrée fixée à 1 fr. donnera droit à un tirage de primes. L'orchestre composé de quinze musiciens exécutera alternativement des danses anciennes et nouvelles. Un buffet très achalandé sera tenu par M. Dubus. Des tickets sont en vente dès à présent et la Commission espère que Roubaisiennes et Roubaisiens y feront bon accueil.

Le tirage de la tombola des commerçants des quartiers de l'Epeule, de l'Alouette et du Chemin-de-Fer

Le tirage de la tombola aura lieu au siège de l'Essor, chez M. A. Vandevelde, 107, rue des Arts, demain lundi, à 19 h. Ce tirage sera fait au moyen de roulettes; 80.000 billets ont été distribués en quinze jours.

Echo de la fête de la Délivrance

Le tirage de la tombola aura lieu aujourd'hui dimanche, à midi, dans la salle des fêtes de chez M. Denys, cafetier, 38, rue Decrême. Les derniers programmes sont en vente chez M. Denys.

L'empoisonnement de la Polonaise

Nous avons relaté hier, le commencement d'empoisonnement dont fut victime une ouvrière polonaise, Mme Péroka, 172, rue des Arts. Celle-ci, qui prend ses repas dans un estaminet de la rue Edouard-Vaillant, avait absorbé là une limonade qui, croit-on, fut la cause de l'empoisonnement.

M. Fisher, commissaire de police de permanence, a continué hier, son enquête sur cette affaire. La bouteille de limonade d'où provient la liqueur qu'absorba la Polonaise, a été saisie. Elle a été livrée par une société roubaisienne et répand une forte odeur d'essence dès que l'on retire le bouchon. Elle sera probablement soumise à une expertise.

Quant à la malade, elle se trouve toujours à l'hôpital de « La Fraternité », mais son état n'inspire plus aucune inquiétude.